



Rapport d'Orientations Budgétaires Année 2019

- **Centre Communal
d'Action Sociale**



Espace Communal des Solidarités
COUDEKERQUE-BRANCHE, VILLE SOLIDAIRE



SOMMAIRE

Préambule

I) RETROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS 2012 – 2018

A) <u>Section de fonctionnement</u>	page 2
1. Recettes de fonctionnement – une subvention importante de la ville	page 4
2. Dépenses de fonctionnement – un effort social renforcé	page 4
2.1 Aides sociales facultatives	page 4
2.2 Actions en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	page 7
2.3 Frais de personnel et rémunération du CCAS et de ses satellites	page 8
B) <u>Section d'investissement</u>	page 12
1. Recettes d'investissement	page 13
2. Dépenses d'investissement	page 13
Activités du Pôle Séniors	page 13
Actions de prévention santé	page 14

II) ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS 2019

A) <u>Section de fonctionnement</u>	page 15
1. Recettes de fonctionnement	page 15
2. Dépenses de fonctionnement	page 15
B) <u>Section d'investissement</u>	page 16
1. Recettes d'investissement	page 16
2. Dépenses d'investissement	page 16

Préambule :

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs. Désormais, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS notamment sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

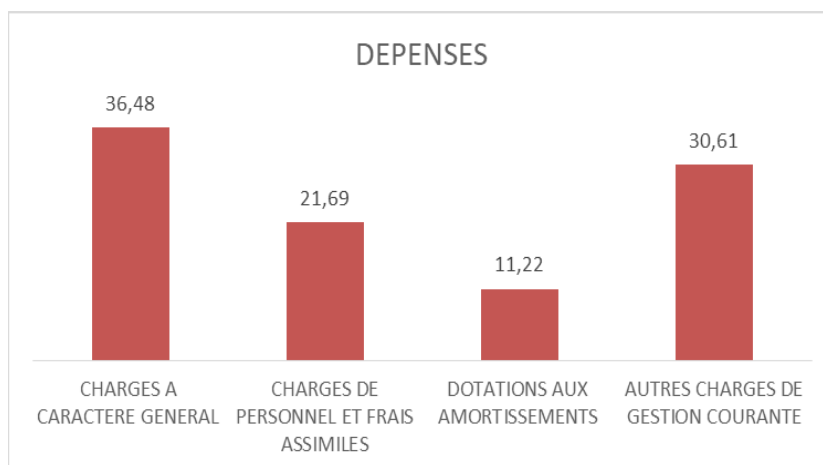
I) RETROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS 2014 – 2018

Pour rappel, le budget 2018 du CCAS s'équilibrait comme suit :

	BUDGET		BUDGET REALISE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	638 444.00	638 444.00	634 653.29	640 043.02
INVESTISSEMENT	383 484.00	383 484.00	49 572.95	71 207.90
TOTAL DU BUDGET	1 021 928.00	1 021 928.00	684 226.24	711 250.92

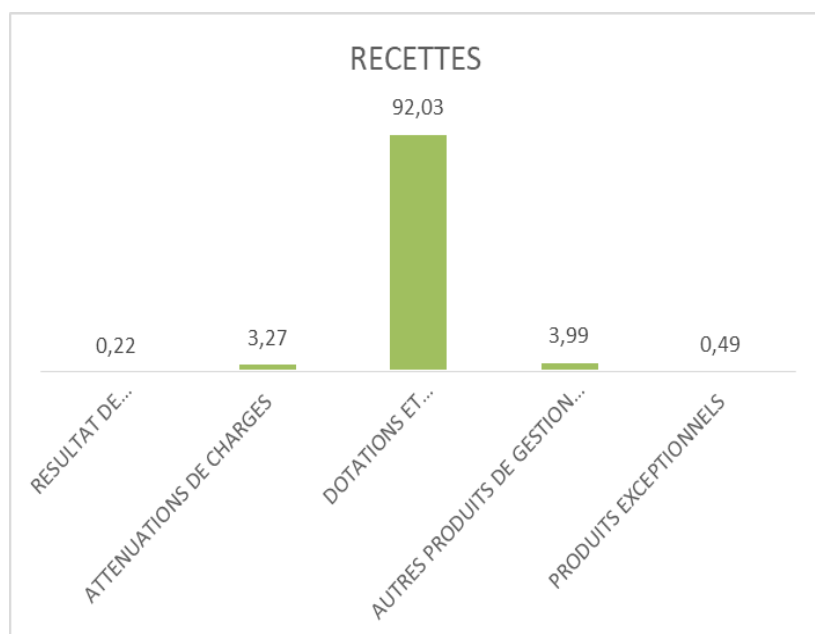
DEPENSES						
Chap	Section	Libellé	Budget 2018	%	Realisé 2018	%
11	Fonc	CHARGES A CARACTERE	231 542,00	36,27	231 526,46	36,48
12	Fonc	CHARGES DE PERSONNEL	139 000,00	21,77	137 644,22	21,69
42	Fonc	DOTATIONS AUX AMO	71 211,00	11,15	71 207,90	11,22
65	Fonc	AUTRES CHARGES DE C	196 041,00	30,7	194 274,71	30,61
66	Fonc	CHARGES FINANCIERES	150,00	0,02	0,00	0,00
67	Fonc	CHARGES EXCEPTIONN	500	0,08	0,00	0,00
Total		Dépenses	638 444,00	100,00	634 653,29	100,00

011	BONS ACHAT SENIORS
	BOISSONS FOYERS MUNICIPALUX
	CONCOURS DE BELOTE, ET FETE DE NOEL DES FOYERS MUNICIPALUX
	FRAIS DE TELEPHONIE
65	ACHAT TICKET SERVICE, RME, SUBVENTION VERSEE AUX ASSOCIATIONS



RECETTES

Chapitre	Section	Libellé	Budget 2018	%	Réalisé 2018	%
OO2	Fonc	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 379,93	0,22	137 993,00	0,22
13	Fonc	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 431,07	3,2	20 945,32	3,27
70	Fonc	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0.00	0.00	0,00	0,00
74	Fonc	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS SUBVENTION VILLE	591 328,00	92,62	590 320,00	92,03
75	Fonc	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 300,00	3,96	25 623,70	3,99
77	Fonc	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	3 154,00	0,49
Total			638 444,00	100,00	641 422,95	100,00



	SUBVENTION DE LA VILLE
74	AUTRES SUBVENTIONS (DEPARTEMENT ET AUTRES ORGANISMES)
75	VENTES DES TICKETS RESTAURANT

Analyse rétrospective 2014-2018 du budget du CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF			
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2014	1 266 003,79	1 480 287,87	214 284,08
2015	888 112,80	897 907,68	9 794,88
2016	730 215,24	1 117 558,60	387 343,36 (Dont 386 923,52 € M. Verdière)
2017	1 127 372,69	1 128 752,62	1 379,93
2018	634 653,29	641 422,95	6 769,66

A) Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale se composent de la manière suivante :

↳ Subvention de la Ville de Coudekerque-Branche

La subvention 2018 de la ville au CCAS s'est élevée à 568 000 euros

↳ Recettes diverses

Elles sont principalement constituées de :

- Dons d'associations ou personnes physiques en 2018 : 3 154 € au CCAS.
- Participation des agents communaux : « tickets restaurant » :

2018	25 623.70 euros
2017	22 678.00 euros
2016	28 301.50 euros
2015	26 105,00 euros
2014	24 483,50 euros

- Remboursement des salaires lors d'absences pour arrêt maladie, accident du travail ou maternité, contrats aidés. En 2018 pour les 5 budgets :

	Remboursement contrats aidés	Remboursement maladie	Compensation supplément familial	Total
CCAS	20 797.32 €	-	148.00 €	20 945.32 €
FLPS	8 391.46 €	-	-	8 391.46 €
CS	-	663.22 €	-	663.22 €
RYD	5 048.46 €	28 319.20 €	-	33 367.66 €
AJ	7 492.37 €	828.29 €	-	8 320.66 €
Total	41 729.61 €	29 810.71 €	148.00 €	71 688.32 €

2. Dépenses de fonctionnement – un effort social renforcé

2.1 Aides sociales facultatives

Les demandes d'aides financières émanent notamment de publics bénéficiaires de minimas sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

Au cours de l'année 2018, 51 nouvelles familles ont sollicité le CCAS de Coudekerque-Branche pour obtenir une aide éventuelle.

	Nouvelles Familles	Enquêtes Sociales constituées
2018	51	244
2017	134	832
2016	197	1064
2015	238	1 121
2014	203	1072

Le Centre Communal d'Action Sociale de Coudekerque-Branche intervient principalement dans les domaines suivants :

* Aide alimentaire

Cette aide est accordée lorsque le demandeur est en attente de la régularisation de sa situation (mise en place de dossiers R.S.A, Indemnités Assedic...)

	Aide alimentaire	Nombre de familles
2018	5 005 €	63
2017	14 280 €	59
2016	29 890 €	108
2015	24 570 €	94
2014	25 865 €	94

Soit une baisse de 64.95 %

* Secours mensuels

	Secours Mensuel	Nombre de familles
2018	2 890 €	118
2017	30 695 €	427
2016	42 850 €	404
2015	42 055 €	372
2014	40 675 €	343

Soit une baisse de 90.63 %

* Secours exceptionnels

	Secours Exceptionnels	Nombre de secours attribués
2018	700 €	6
2017	10 202 €	303 familles
2016	21 757 €	821 (pour 429 familles)
2015	21 076 €	801 (pour 450 familles)
2014	20 605 €	761

Soit une baisse de 93.14%

Ces différentes aides sont octroyées en fonction de la situation de l'intéressé et après enquête sociale. Elles prennent la forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé, utilisables dans diverses enseignes, et ont représenté un coût total de 8 595 € en 2018 (baisse de 84 %).

Désormais, dans les critères d'attribution, sont prises en compte les ressources du foyer fiscal dans sa globalité et non plus le revenu individuel ; à ce titre, les aides ont diminuées. Par ailleurs, l'accompagnement budgétaire réalisé par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a permis de solutionner certaines problématiques ; le travail partenarial, notamment avec les associations caritatives et l'Utpas, explique également cette baisse.

Montant total des CAP	
2018	8 595 €
2017	55 172 €
2016	94 845 €
2015	88 567 €
2014	87 300 €

Il existe une participation aux frais d'obsèques pour les plus démunis et pour les personnes en difficulté :

Montant Frais d'obsèques	Nombre de demandes	Nombre d'Accords
--------------------------	--------------------	------------------

2018	14 319.57 €	17	17
2017	6 313.00 €	13	13
2016	7 170,50 €	14	13
2015	6 027,00 €	13	10
2014	5 853.02 €	16	10

* Secours divers exceptionnels

Une convention avec l'Eau du Dunkerquois visant à favoriser la prévention des coupures d'eau a été signée le 22 Octobre 2012. Cette convention permet de renforcer ce partenariat qui existe depuis de nombreuses années.

Participation au règlement des factures d'eau : La participation du Centre Communal d'Action Sociale n'est effective que si la famille honore l'échéancier fixé (paiement par le CCAS de la dernière échéance) :

DATE	NOMBRE DE FAMILLES	MONTANT DE L'AIDE
2018	7	437.60 €
2017	8	728.91 €
2016	6	529.00 €
2015	8	448.00 €
2014	9	650.00 €

* Revenu Minimum Etudiant (R.M.E.).

Cette allocation concerne les jeunes âgés actuellement de moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire et inscrits dans un cursus post bac.

Année Scolaire	Nombre de dossiers constitués	Nombre d'accord	Nombre de refus	Montant Global
2017/2018	149	101	48	106 450.00 €
2016/2017	162	117	39	111 590.00 €
2015/2016	160	107	53	102 265.00 €
2014/2015	162	89	64	100 797.99 €
2013/2014	153	85	68	124 578.00 €

COMPARAISON DES DÉPENSES EN MATIÈRE D'AIDES FACULTATIVES 2012-2018

	aides attribuées	2014	2015	2016	2017	2018
Chap 65	Aides (suite passage en CA et tickets services)	91 113,75	90 469,00	80 823,67	55 172,00	8 595 €
	Autres Secours (Noël RSA, frais funéraires, facture d'eau, exonération cantine, classe de neige)	14 054,06	20 825.52	12 069,00	8 430,91	14 815 €
	Revenu Minimum Etudiant	124 578,00	100 797,99	102 265,00	111 590,00	106 450 €
Chap O11	Bons séniors	145 921,00	179 628,00	73 739.96	128 663.97	196 798.68
	TOTAL	375 666,11	391 720,50	268 897,63	303 856.88	326 658,68

2.2 Actions en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

↳ Suivi des bénéficiaires

Sur le territoire coudekerquois, plus de 500 personnes sont bénéficiaires du RSA. En 2018, deux agents référents R.S.A. (0.2 ETP) ont suivi 193 bénéficiaires coudekerquois du RSA en CER (Contrat d'Engagement Réciproques).

Action mise en place en 2018 à l'intention des bénéficiaires du RSA :

- Journée des Oubliés le 23 Août : 43 personnes (coût 2 101.28 €)

2.3 Effectif et Frais de personnel du CCAS et de ses satellites

Dans un contexte de plus en plus contraint, où des obligations nouvelles pèsent sur les collectivités, la Ville de Coudekerque-Branche se développe et attire de nouveaux habitants. Pour y parvenir, tout en maintenant son Centre Communal d'Action Sociale, avec une structure financière solide et pérenne, il est nécessaire d'identifier des économies et des recettes complémentaires : les élus et l'administration ont travaillé de concert à la recherche de marges de manœuvre.

Dans cette perspective, une attention particulière a été portée à la politique RH : s'il est indispensable de maîtriser la masse salariale, il est aussi nécessaire de veiller au développement d'une culture commune de gestion RH et à la modernisation et l'efficacité de notre organisation au service des agents et des usagers. C'est bien cet ensemble qui est porté par les orientations stratégiques.

Le coût moyen annuel chargé d'un agent évolue chaque année, notamment en raison des reclassements indiciaires sur l'ensemble des catégories prévus dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Il faut également prendre en compte l'augmentation du Smic pour certains contrats.

- **Centre Communal d'Action Sociale**

ANNEE COMPLETE*	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2018	3	137 644.22 euros
2017	10	231 572.17 euros
2016	10	243 761.31 euros
2015	12	338 589,28 euros
2014	13	402 853,03 euros

CCAS	déc-14		déc-15		déc-16		déc-17		déc-18	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	5	4,5	4	3,5	4	3.50	2	1.50	1	1
Non titulaires mensualisés - CDI	4	3	3	2,28	2	1.28	-	-	-	-
Contrats aidés (CUI - PEC - Adulte Relais)	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
Apprentis	-	-	-	-						
Non titulaires horaires	-	-	-	-			1	0,26	1	0,26
TOTAL	11	9,5	9	7,78	7	5.78	4	2,76	7	2,26

- **Centre Communal de soins infirmiers**

ANNEE COMPLETE*	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2018	11	364 204.30 euros
2017	12	286 748.83 euros
2016	6	195 767.64 euros
2015	6	224 680,88 euros
2014	6	234 342,29 euros

Centre de soins	déc-14		déc-15		déc-16		déc-17		déc-18	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	5	4,37	5	4,37	5	3.40	7	6,53	7	6,53
Non titulaires mensualisés - CDI	1	1	1	1	1	1	4	3,28	3	2,28
Contrats aidés (CUI - PEC - Adulte Relais)	-	-	-	-					-	-
Apprentis	-	-	-	-					-	-
Activité accessoire	-	-	-	-			1	0,66	1	0,66
TOTAL	6	5,37	6	5,37	6	4.40	12	10,47	11	9,48

- **Foyer logement Paul Schrive**

ANNEE COMPLETE*	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2018	6	178 106.23
2017	8	200 256.44
2016	6	199 726.52
2015	6	152 135.48
2014	7	148 288.12

Foyer Logement Paul	déc-14		déc-15		déc-16		déc-17		déc-18	
Catégorie	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
Non titulaires mensualisés - CDI	1	0,8	1	0,8	2	2	2	2	3	2,6
Contrats aidés (CUI - Emplois Avenir - Adulte Relais)	-	-	2	1,14	2	1,14	2	1,06	1	0,6
Apprentis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non titulaires horaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	3,8	6	4,94	7	6,14	7	6,06	6	5,2

- Ehpad Yvon Duval

ANNEE COMPLETE*	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2018	70	1 780 761.31 EUROS
2017	71	1 685 203.97 euros
2016	72	1 799 263.57 euros
2015	70	1 718 689,95 euros
2014	71	1 674 261,88 euros

Ehpad Yvon Duval	déc-14		déc-15		déc-16		déc-17		déc-18	
Catégorie	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	27	25,9	25	23,7	26	24.50	25	23,9	28	26,7
Non titulaires	28	28	28	27,4	27	25.40	27	25,65	28	26,22
Contrats aidés	-	-	2	1,14	2	1.14	1	0,57	-	-
Apprentis	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	55	53,9	55	52,24	55	51.04	53	50,12	57	53,92

- Accueil de jour Alzheimer Annie Girardot

ANNEE COMPLETE*	NOMBRE D'AGENTS	FRAIS DE PERSONNEL
2018	12	151 835.82 EUROS
2017	12	139 692.64 euros
2016	8	130 419.50 euros
2015	8	103 238,62 euros
2014	2	49 451,26 euros

Accueil de jour	déc-14		déc-15		déc-16		déc-17		déc-18	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Non titulaires	1	1	3	2,1	5	2.40	5	2,15	8	4,08
Contrats aidés	-	-	2	1,14	2	1.14	2	1,43	-	-
Apprentis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2	2	6	4,24	8	4.54	8	4,58	9	5,08

Année complète* : dont saisonniers et remplaçants pour arrêts maladie (Ehpad)

B) Section d'investissement

Evolution de la section d'investissement depuis 2014 :

COMPTE ADMINISTRATIF			
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2014	72 686,85	74 534,40	1 847,55
2015	70 000,00	135 337,25	65 337,25
2016	2220,00	76 550,10	74 330,10
2017	2 883,79	175 124,39	172 240,60
2018	49 572.95	383 115.85	333 542.90

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

↳ Des opérations d'amortissements du budget principal. Jusqu'en 2012, toutes les opérations d'amortissement étaient affectées au budget principal du CCAS. A compter de 2013, les dotations aux amortissements ont été répartis sur les budgets correspondants (CCAS et ses satellites)

↳ Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A).

Cette recette (FCTVA) correspond à la compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 % de la TVA dont le CCAS s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement payées sur l'année n-2.

Année	FCTVA
2018	0.00 euros

2017	0.00 euros
2016	400.08 euros
2015	1 1096.31 euros
2014	6 709.68 euros

2. Dépenses d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement ont concerné l'achat de divers matériels et outils informatiques

A l'Espace Communal des Solidarités, porte d'entrée de la solidarité, * des actions en faveur des personnes âgées sont organisées :

Le Centre Communal d'Action Sociale assure également des missions déléguées par la ville, notamment les actions en faveur des séniors :

Foyers municipaux :

Le pôle Séniors, situé à l'Espace Communal des Solidarités, est chargé de l'organisation des différentes manifestations dans les quatre foyers municipaux. Jusqu'en 2017, lors des anniversaires, une « animation dansante » était proposée et un cadeau était offert à chaque bénéficiaire. Depuis 2018, cette manifestation a été supprimée.

ANNEE	Nombre de colis	Montant
2017	75	608 euros
2016	69	525 euros
2015	96	789 euros
2014	125	1 250 euros

mais 2 concours de belote ont été organisés les 18 Avril 2018 et 15 Novembre 2018 (qui ont réuni 109 séniors) et un arbre de Noël le 18 décembre 2018 (53 participants).

Visites des maisons de retraite :

A l'occasion de Noël, les administrateurs du CCAS rendent visite aux anciens coudekerquois résidents dans les maisons de retraite ou foyers logements de l'agglomération dunkerquoise. Un cadeau est offert (Jacinthes en 2018). En 2018, 297 colis distribués pour un total de 2 019.60 euros.

Distribution de bons aux séniors :

Une sortie gratuite pour les coudekerquois de plus de 60 ans est organisée en Juin. Pour les personnes, qui ne souhaitent pas y participer ou qui ne peuvent y participer, un bon d'achat de 24 euros est octroyé.

ANNEE	PARTICIPANTS VOYAGE	NOMBRE DE BONS	MONTANT
2018	204	4 400	105 600.00 euros
2017	249	4 395	105 480.00 euros
2016	262	4 498	107 952.00 euros
2015	231	4 462	107 088.00 euros
2014	328	4 350	104 400.00 euros

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un bon d'achat est distribué aux séniors :

ANNEE	NOMBRE DE BONS	MONTANT
-------	----------------	---------

2018	3 770	(12 euros)	45 240.00 euros
2017	3 656	(12 euros)	43 872.00 euros
2016	4 447	(12 euros)	53 364.00 euros
2015	4 444	(12 euros)	53 328.00 euros
2014	4 462	(12 euros)	53 544.00 euros

Automne bleu :

Différentes manifestations ont été organisées à l'occasion d'Automne bleu (Thé dansant, loto, spectacle, défilé de mode, Activités sportives, ateliers cuisine.....).

ANNEE	NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE SEANCES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
2018	31	43	1 863
2017	29	38	1 780
2016	7	10	1 226
2015	8	10	1 112
2014	8	11	1 750

*** des actions de prévention santé**

- Un salon bien être et santé
- Manifestation à l'occasion d'Octobre rose
- Poursuite du Dispositif sport santé sur ordonnance
- Poursuite de la Mutuelle pour tous
- Renouvellement de la convention pour l'intervention d'un adulte relais Médiateur Santé
- Mise en œuvre de la convention Obsèques

II LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2019, la stabilisation des dépenses et des recettes est prévue ainsi qu'une mobilisation des actions menées en 2018.

1. Recettes de fonctionnement

Elles sont principalement constituées d'une subvention de la ville

Il faut savoir que 5 600 CCAS ont fermé leurs portes en 2016. La ville de Coudekerque-Branche, quant à elle, poursuivra en 2019 son action en faveur des bénéficiaires du CCAS.

Toutefois, les baisses des dotations de l'Etat au détriment du budget de la ville contraignent cette dernière à faire des efforts sur ses propres dépenses y compris celle correspondant à son aide versée au CCAS.

2. Dépenses de fonctionnement

Une stabilité des dépenses est prévue avec un accent supplémentaire sur les projets d'accompagnements sociaux :

* Le micro crédit social : il est constaté que les publics souhaitant déposer un dossier, ne remplissent pas les conditions pour y prétendre (reste à vivre trop faible ou précarité de l'emploi)

* Développer l'accompagnement social des familles par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale en insistant sur l'accompagnement budgétaire et administratif

* Développement des partenariats : Carrefour des Solidarités, Maison de l'Emploi, UTPAS, CAF, CPAM, Secours Catholique

* La mise en place d'actions collectives sur le thème notamment des économies d'énergie, de la consommation de l'eau, l'équilibre alimentaire.....

Prévisions pour 2019 concernant l'accompagnement social :

- **Réalisation d'ateliers santé :**

Des ateliers santé sur les thématiques suivantes : addictions avec le collège du Westhoeck, Mars Bleu et équilibre alimentaire avec Preval seront programmés par le médiateur santé

- **Renforcement du partenariat avec le Centre Social Josette Bulté**

Il s'agit de privilégier les échanges entre les deux structures afin de permettre au public du CCAS, qui est principalement isolé, de participer à des actions et ateliers du Centre Social pour permettre un accompagnement social global.

- **Aide et accompagnement des Coudekerquois les plus fragiles**

Proposer aux Coudekerquois les plus précaires un accompagnement social global sur le long terme pour leur permettre de rebondir face à leurs difficultés.

- **Création des partenariats**

Le CCAS est une structure très diversifiée mais ne peut répondre à tous les problèmes des Coudekerquois. Les partenaires permettent de trouver des solutions et répondre au mieux aux besoins des usagers.

Les orientations stratégiques pour les ressources humaines

Afin d'accompagner les nécessaires changements de notre administration, l'organisation de la fonction RH du CCAS s'est structurée d'une façon déconcentrée, autour de principes comme la coopération, la transversalité, la subsidiarité et la proximité.

L'organisation s'inscrit également dans un contexte de modernisation de la fonction RH en cohérence avec les évolutions réglementaires. Ainsi, l'allongement de la durée d'activité, la gestion des fins de carrière, la fin de la règle de la proportionnalité en catégorie C pour les avancements de grade, l'harmonisation des règles entre filières et cadres d'emploi et les reclassements issus du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération nous conduisent à actualiser les règles de gestion des carrières des personnels pour répondre à ces différents enjeux.

Il convient à présent de poursuivre l'action RH autour de deux axes stratégiques :

✓ Accompagner fortement les agents dans les nouvelles formes d'organisation du travail et les changements d'organisation

Anticiper plutôt que subir les changements est indispensable pour bien piloter le développement des ressources humaines et la maîtrise de la masse salariale.

La collectivité recherche et intègre les apports utiles des technologies numériques dans nos modes de gestion et plus globalement d'organisation du travail. Elle veille à anticiper et intégrer les compétences technologiques et informatiques, à développer ou à maintenir pour faciliter la maîtrise des moyens intégrés dans les services RH apportés aux agents et aux managers de la collectivité. Enfin, elle utilise l'expérimentation comme moyen d'évolution et de transformation de l'organisation en tenant compte de l'expérience des personnels de terrain et en raccourcissant les détails de mise en œuvre.

✓ Construire des politiques d'emplois efficaces

La Ville et le CCAS de Coudekerque-Branche se donne pour objectif de poursuivre le déploiement de la culture et de l'outil Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour anticiper et satisfaire les besoins en compétences de la collectivité et articuler la politique de promotion avec ces besoins.

Compte tenu de la pyramide des âges et de l'allongement des durées de cotisations, deux agents ville mis à disposition du CCAS ont sollicité un départ à la retraite en 2018.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement pour 2019 sont réparties de la manière suivante :

- L'amortissement des immobilisations devrait s'élever à 48 474 €. Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement)

2. Dépenses d'Investissement

Il est prévu de renouveler le parc informatique du CCAS en le dotant de logiciels plus adaptés au traitement des dossiers actuels.